

Les modalités de prise en compte du handicap lors des Formations

Conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et à celles de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, notre organisme de formation s'engage à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour tous les participants, quelles que soient leurs situations.

1. Identification des Besoins Spécifiques

Avant le démarrage de chaque formation, nous procédons à une évaluation des besoins spécifiques des participants. Cette évaluation est réalisée via un questionnaire pré-formation ou un entretien individuel, permettant de recueillir des informations sur les types de handicap et les aménagements nécessaires.

2. Modalités de prise en compte du handicap lors des formations

Les compensations mises en œuvre lors de formations peuvent notamment se décliner comme suit :

Situation de Handicap	Modalités de prise en compte
Handicap Visuel	Fournir des documents en format électronique pour lecture par synthèse vocale ou agrandissement sur écran Vérifier que le stagiaire disposera d'un écran et à défaut le mettre à disposition Proposer des supports de cours imprimés en gros caractères Proposer une place à proximité de l'écran de projection Privilégier le recours à l'écran de projection plutôt qu'au paper-board ou au tableau.
Handicap Auditif	Mobiliser des interprètes en langue des signes (LSF), se rendre disponible à leurs questions pour faciliter la traduction Fournir des sous-titres pour les vidéos Adapter le rythme des exposés magistraux et des échanges, ainsi que la posture de sorte que la lecture labiale soit possible
Handicap Moteur	Vérifier l'accessibilité des lieux et des locaux Aménager la salle de cours pour faciliter les déplacements Adopter en salle de cours les adaptations apportées au poste de travail (espace dédié, matériel numérique adapté)
Troubles Dys	Prévoir un temps dédié d'accompagnement individuel Examiner avec le (la) participant(e) le choix de caractère à privilégier pour les documents fournis Formuler des consignes claires, précises en y revenant si nécessaire.

3. Les principes de notre démarche :

1. **La Personnalisation** : Adapter les solutions aux besoins spécifiques de chaque apprenant.
2. **La Collaboration** : Travailler avec les personnes concernées sur l'évaluation de leurs besoins, les employeurs et tout partenaire utile pour le bon déroulement de la formation.
3. **La veille** : S'assurer lorsque c'est nécessaire que des dispositions sont prises dans l'entreprise pour que la formation soit suivie d'effet lorsqu'elle met en évidence des besoins d'adaptation en situation d'emploi.